

**Equipements sanitaires et sociaux
Famille et enfance**

Rapport n° CP/2014/835

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport porte sur des investissements (acquisition d'équipements divers, de puériculture et d'informatique) réalisés par l'association APICTE (association pour l'inclusion collective de tous les enfants) à Marmoutier ainsi que l'association l'Enfant et la Famille à Haguenau dans le domaine de la petite enfance.

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement dans le cadre des modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans, peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle.

Une autorisation de programme de 1 600 000 € a été votée au BP 2014 pour les investissements dans le domaine des modes de garde de la petite enfance. 330 000 € de crédits de paiement sont prévus en 2014.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 3 756,24 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé à la présente délibération, au titre des équipements sanitaires et sociaux - famille et enfance.

Strasbourg, le 18/11/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL